

Adresse de la commune de Gamarde, district de Dax, qui exprime à la Convention sa reconnaissance pour ses glorieux travaux, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Gamarde, district de Dax, qui exprime à la Convention sa reconnaissance pour ses glorieux travaux, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 548;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29747_t1_0548_0000_2

Fichier pdf généré le 01/02/2023

h

[*L'agent nat. de Beaumont, au présid. de la Conv.; 1^{er} germ. II*] (1).

« Citoyen,

L'empire de la superstition tombe, et les temples qui lui étaient destinés deviennent ceux de la raison. Nous n'avons plus dans le district des bêtes à robe noire, des prêtres... Le mépris qui les poursuivait leur a fait rendre hommage à la vérité. Tous ont abdiqué leur état, et 74 municipalités qui composent ce district ont envoyé l'argenterie de leur culte; environ mille marcs, produit de ces envois, sont peut-être en ce moment convertis en numéraire.

La commune de Beaumont qui déjà s'était distinguée par des offrandes civiques sans nombre, soit en habits d'uniforme, en chemises, bas et souliers, ou en secours distribués aux parents des volontaires, a une des premières donné l'impulsion; un autodafé des plus solennels, y a, depuis plus de deux mois, fait justice de tous les simulacres de bois, vils objets d'une stupide adoration; un âne revêtu des ornements pontificaux figurait une pompe, et sous le dais, à ce brulement, et les acclamations d'un peuple innombrable, les cris mille fois répétés: Vive la Montagne, Vive la Raison! terminèrent cette fête. S. et F. »

DAST.

i

[*La comm. de Gamarde, à la Conv.; 23 vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

La municipalité de Gamarde et la société populaire et montagnarde de la dite commune croiraient manquer à leur devoir s'ils [sic] ne portaient jusqu'à vous l'expression de leur reconnaissance pour vos glorieux travaux.

Cette commune quoique très éloignée du centre des lumières, n'en est pas moins avancée dans le sentier que vos généreux efforts ont tracé. Une figure hideuse tirée d'un ci-devant couvent à laquelle le fanatisme attribuait la ridicule ressemblance du Diable et qui avait été accrochée à un des piliers de la salle des séances de la Société pour servir d'épouvantail aux aristocrates et fédéralistes, fut brûlée il y a 6 mois en face de l'arbre de la liberté avec un St Michel et tous les titres et attributs de la noblesse et de la féodalité et du royalisme.

Ce premier coup porté au fanatisme fut accompagné d'un envoi au chef-lieu du district, consistant en 1 croix, 1 encensoir, une navette et un *Pax vobis*; le tout en argent, du poids de 16 marcs 7 onces et 3 gros.

Les bons sans-culottes de cette commune s'empres- sent de vous prévenir qu'ils joignent à ce premier envoi et à celui d'une grande quantité de charpie et autres effets destinés aux défenseurs de la patrie, un don de 4 calices

dont un doré, 4 patènes, 1 ostensor et un ciboire, le tout d'argent, du poids de 15 marcs 1 once, dont ils espèrent que le creuset national, fera raison. Ils ont abjuré tout préjugé et ne reconnaissent de vrai culte que celui de la raison.

N'abandonnez pas, Sauveurs de la patrie, le sommet de cette montagne chérie où votre constance infatigable dans les principes républicains, vous a placé, et où votre surveillance active et l'amour de la liberté vous soutiennent, ne quittez votre poste que quand le dernier des tyrans terrassé et ses vils esclaves vaincus reconnaîtront combien il est doux d'être libre. S. et F. »

LARREDE (*maire*), LAFITE (*off. mun.*), BARAILLE (*off. mun.*), PEIGNAX (*notable*), SAINT-GERMAIN (*notable*), LHORATÉ (*notable*), LALANNE (*notable*) DARROZ (*membre du C. révol.*).

j

[*La Sté popul. de Souillac, à la Conv.; 1^{er} vent. II*] (1).

« Citoyens législateurs,

Il nous est impossible de vous peindre les sentiments de joie que nous avons éprouvés en apprenant que vous veniez de décréter la liberté des hommes de couleur.

Il est donc arrivé ce moment heureux où trois siècles de crimes sont effacés; il est détruit ce préjugé atroce qui osait mettre au rang des brutes les habitants d'un monde entier. Par vos conquêtes bienfaisantes l'univers attendri ne présentera plus qu'un peuple de frères. En donnant le baiser républicain aux trois députés de St Domingue, votre président a préludé à cette paix universelle, chimère pour les despotes, vérité pour les hommes libres.

Recevez, Citoyens représentants, le tribut de nos hommages, nos larmes baignent de loin les fronts de ces mortels heureux par vous après avoir été courbés si longtemps sous le malheur et sous le crime. Nos cœurs partagent cette douce émotion qui substitue dans les deux hémisphères les élans de la joie à l'ivresse de la douleur; un million de nos semblables vont vous proclamer leurs libérateurs et leurs pères; leurs innombrables frères accablés encore ailleurs d'indignes fers, heureux déjà par l'espérance le seront bientôt par la réalité.

Nos ennemis orgueilleux forcés de vous admirer ne pourront résister à cette puissance irrésistible qu'ont sur les ennemis les actes immortels et la vertu sublime. L'Europe entière sera frappée du contrecoup puissant de vos grandes actions, vous combattez pour la liberté des hommes libres et vous vaincrez. Quel peuple pourrait ne pas laisser tomber ses armes aux pieds d'un sénat immortel qui ne fait la guerre à ses ennemis que pour les forcer d'être heureux.

Suivez vos hautes destinées, marchez à l'immortalité, non comme ces héros sanguinaires qui mettaient leur gloire à ravager des terres, à enchaîner ou égorger les hommes, mais en

(1) C 298, pl. 1042, p. 18. *M.U.*, XXXVIII, 413.

(2) C 297, pl. 1027, p. 33. B⁴², 25 germ. (1^{er} suppl^t) et 1^{er} flor. (2^e suppl^t); *Débats*, n^o 574, p. 440.

(1) C 300, pl. 1058, p. 6. B⁴², 25 germ. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n^o 574, p. 440.